

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 689

présenté par
M. Millienne

ARTICLE 4

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 41, substituer aux mots :

« Ceux-ci »

le mot :

« Ils ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.